

COMMUNE DE RIVERY
EXTRAIT DU COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU 6 AVRIL 2016



COMMUNE DE RIVERY 80136
ARRONDISSEMENT AMIENS III NORD EST
DEPARTEMENT DE LA SOMME

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2016

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Présents : 18

Votants : 19

Excusés : 4

Absent : 1

Date de convocation : 2 AVRIL 2016

L'an deux mille seize, le 6 avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de RIVERY, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie, après convocation légale, en date du 2 avril deux mille seize, sous la présidence de Monsieur Bernard BOCQUILLON, Maire.

Présents : Mmes et MM : Bernard BOCQUILLON - Steeve VICART - Françoise LEGAY - Daniel BEAUPERE - Céline MAGNE - Dominique CAPRON - Nathalie JOLY - Pierre-Yves DOREZ - Sophie BOUDAILLEZ - Jules SUIVENG - Stéphanie DIZIERE - Clément GRUMETZ - Jean-Paul PLEZ - Chantal SUIVENG - Jean-Louis FIQUET - Jean-Antoni STEFANIAK - Marc NICOLAS - Fabrice AUBEL

Excusés : Imane STASIK (qui donne procuration à Monsieur Daniel BEAUPERE) - Claude ROUSSEL (qui donne procuration à Monsieur Pierre-Yves DOREZ) - Joëlle SERVAIS (qui donne procuration à Monsieur Jules SUIVENG) - Angélique DUBUS (qui donne procuration à Monsieur Steeve VICART).

Absente : Hélène BELY

Le quorum étant atteint, le Maire déclare la séance ouverte à dix-neuf heures huit.

Le Conseil Municipal poursuit et procède, conformément à l'Article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un Secrétaire de séance pris au sein de l'Assemblée ;

Ayant obtenu l'unanimité des suffrages, Madame Sophie BOUDAILLEZ a été élue pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Adopté à l'unanimité

Lecture est faite du compte-rendu de la séance précédente en date du 29 février 2016.

Aucune remarque n'ayant été formulée, le conseil municipal adopte à l'unanimité ledit compte-rendu.

Adopté à l'unanimité

COMMUNE DE RIVERY
EXTRAIT DU COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU 6 AVRIL 2016

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour constitué des points suivants :

1. Compte administratif 2015,
2. Compte de Gestion 2015,
3. Affectation du résultat 2015,
4. Taux imposition 2016,
5. Budget Primitif 2016,
6. Subventions 2016,
7. Tarifs cantine au 1^{er} mai 2016,
8. Délibération pour demande de subvention
9. Achat du bâtiment 13 bis rue du Jeu de Boules
10. Délibération pour fonds de concours
11. Augmentation loyer logement 49 rue Baudrez
12. Délibération pour demande à ester en justice.
13. Questions diverses

1- COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur BEAUPERE, Adjoint aux Finances, qui expose tout d'abord les grandes lignes du compte administratif 2015 et rappelle qu'il traduit l'état réel des recettes et des dépenses établies par l'ordonnateur.

Il présente à l'aide de vidéo-projection une vue d'ensemble du compte administratif (voir ci-dessous)

COMMUNE DE RIVERY
EXTRAIT DU COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU 6 AVRIL 2016

MAIRIE DE RIVERY
CA 2015

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 2 631 636,92	G 3 291 080,00
	Section d'investissement	B 2 593 614,74	H 2 532 810,37
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	I 417 088,81
	Report en section d'investissement (001)	D	J 730 794,88
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D 5 225 251,66	= G+H+I+J 6 971 774,06
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	K
	Section d'investissement	F 2 004 919,95	L 1 192 113,10
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 2 004 919,95	= K+L 1 192 113,10
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 2 631 636,92	= G+I+K 3 708 168,81
	Section d'investissement	= B+D+F 4 598 534,69	= H+J+L 4 455 718,35
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 7 230 171,61	= G+H+I+J+K+L 8 163 887,16

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	K
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 2 004 919,95	L 1 192 113,10
024	Produits des cessions d'immobilisations		290 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		98 293,00
13	Subventions d'investissement reçues		350 193,12
16	Emprunts et dettes assimilées		453 626,98
20	Immobilisations incorporelles	20 000,00	
204	Subventions d'équipement versées	185 900,00	
21	Immobilisations corporelles	160 868,67	
23	Immobilisations en cours	1 638 151,28	

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

COMMUNE DE RIVERY
EXTRAIT DU COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU 6 AVRIL 2016

Puis il apporte à l'appui de des précisions sur certains chiffres repris dans cette vue d'ensemble dont celui au niveau des charges de personnel.

Monsieur le Maire quitte la salle et Monsieur VICART, Premier Adjoint, prend la présidence de la séance, conformément à l'article L 2121-4 du Code général des Collectivités territoriales, et ce pour le vote du compte administratif.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

VU les dispositions de l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu'il convient d'approuver les résultats de l'exercice 2015 pour en permettre l'affectation et la reprise au Budget Primitif 2015,

APPROUVE à l'unanimité des votants le Compte Administratif 2015 de l'Ordonnateur qui fait apparaître

Etant également précisé que la situation générale des comptes pour l'année 2015 est conforme au Compte de Gestion du Receveur municipal.

Adopté à l'unanimité

Après cette approbation, le maire reprend la présidence de séance

2- COMPTE DE GESTION 2015

Le Conseil Municipal, écoute l'exposé de Monsieur BEAUPERE relatif au compte de gestion réalisé grâce aux vues suivantes :

COMMUNE DE RIVERY
EXTRAIT DU COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU 6 AVRIL 2016

080007
TRES. GRAND AMIENS ET AMENDES



II-1
Exercice 2015

05500 - COMMUNE DE RIVERY -

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	<i>SECTION D'INVESTISSEMENT</i>	<i>SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>	<i>TOTAL DES SECTIONS</i>
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	6 798 000,00	3 776 859,00	10 574 859,00
Titres de recettes émis (b)	2 532 810,37	3 294 102,20	5 826 912,57
Réductions de titres (c)	0,00	3 022,20	3 022,20
Recettes nettes (d = b - c)	2 532 810,37	3 291 080,00	5 823 890,37
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	6 798 000,00	3 776 859,00	10 574 859,00
Mandats émis (f)	2 640 224,36	2 686 326,10	5 326 550,46
Annulations de mandats (g)	46 609,62	54 689,18	101 298,80
Dépenses nettes (h = f - g)	2 593 614,74	2 631 636,92	5 225 251,66
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		659 443,08	598 638,71
(h - d) Déficit	60 804,37		

COMMUNE DE RIVERY
EXTRAIT DU COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU 6 AVRIL 2016

080007
TRES. GRAND AMIENS ET AMENDES



Etat II-2
Exercice 2015

05500 - COMMUNE DE RIVERY -

**RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON
PERSONNALISÉS**

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT: 2014	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT: EXERCICE 2015	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2015	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2015
I - Budget principal					
Investissement	730 794,88	0,00	-60 804,37	0,00	669 990,51
Fonctionnement	1 051 722,99	634 634,18	659 443,08	0,00	1 076 531,89
TOTAL I	1 782 517,87	634 634,18	598 638,71	0,00	1 746 522,40
II - Budgets des services à					
caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à					
caractère industriel					
et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	1 782 517,87	634 634,18	598 638,71	0,00	1 746 522,40

HELT49-110111.v1

23

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Le conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Trésorier Principal et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ADOpte A L'UNANIMITE

COMMUNE DE RIVERY
EXTRAIT DU COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU 6 AVRIL 2016

3- AFFECTATION DU RESULTAT

Monsieur Beaupère poursuit ses explications des documents budgétaires

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015

Constatant que le compte administratif permet les résultats suivants :

	Résultat CA 2014	Virement à la section d'Inv. 2015	Résultat de l'exercice 2015	Restes à réaliser 2015	Solde restes à réaliser Recettes - Dépenses	Chiffre à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement	730 794.88 € A		-60804.37 € C	Dépenses 2 004 919.95 € Recettes 1 192 113.10 € D	-812 806.85 € E	669 990.51 € F = A+C+E
Fonctionnement	1 051 722.99 € A	-634 634.18 € B	659 443.08 € C			1 076 531.89 € G = A+B+C

(Montants en Euros)

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Le Conseil Municipal

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

COMMUNE DE RIVERY
EXTRAIT DU COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU 6 AVRIL 2016

A - B + C correspond au résultat à affecter, après résorption d'un éventuel déficit antérieur de Fonctionnement		
1) EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU (si G en excédent)	G = H+I+J	1 076 531.89 €
Affectation obligatoire		
• à la couverture du besoin d'autofinancement (si F est en déficit) et / ou exécuter le virement prévu au BP (compte 1068)	H	142 816.34 €
Solde disponible affecté comme suit :		
• affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	I	493 977.09 €
• affectation à l'excédent reporté de Fonctionnement (ligne 002)	J	439 738.46 €
Total affecté au compte 1068 =	H+I	636 793.43 €
2) DEFICIT GLOBAL CUMULE AU (si G en déficit)	G	
Déficit à reporter (ligne 002)		-

Adopté à l'unanimité

4- TAUX IMPOSITION 2016

La prospection du document 1252 relatif aux taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016 fait apparaître un produit attendu de 195 284 € en appliquant les taux de 2015.

Afin de respecter l'engagement pris de ne pas augmenter les taux de taxes locales durant le mandat actuel, Monsieur le Maire propose au conseil Municipal de garder pour 2016, les taux de 2015, soit :

> <i>Taxe d'habitation</i>	:	13.04 %
> <i>Taxe foncière sur les propriétés bâties</i>	:	28.15 %
> <i>Taxe foncière sur les propriétés non bâties</i>	:	57.50 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité de voter les taux de fiscalité directe locale suivants pour l'année 2016, soit une reconduction des taux de 2015.

COMMUNE DE RIVERY **EXTRAIT DU COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU 6 AVRIL 2016**

etat 1259.pdf - Adobe Reader
 Fichier Edition Affichage Fenêtre Aide

Ouvrir

COMMUNE : 674 RIVERY
 ARRONDISSEMENT : 80 AMIENS
 TRESORERIE SPL : TRES GRAND AMIENS ET AMENDES

N° 1259 COM (1)
TAUX
FDL
 2016

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2016

I - RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS

	Bases d'imposition effectives 2015 1	Taux d'imposition communaux de 2015 2	Taux d'imposition plafonnés 2016 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2016 4	Produits à taux constants (col 4 x col 2 ou col 3) 5
Taxe d'habitation.....	4 849 542	13,04	>>>	5 023 000	654 999
Taxe foncière (bâti).....	4 444 467	28,15	>>>	4 550 000	1 280 825
Taxe foncière (non bâti).....	29 152	57,50	>>>	28 800	16 560
CFE.....			>>>		0
Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants : ①		27 221			
Bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires : ②		>>>			
Total :					1 952 384

II - DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

1. PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES ATTENDU POUR 2016 ③

Produit nécessaire à l'équilibre du budget ④	32 849	Total allocations compensatrices	Produit taxe additionnelle FNB ⑤	Produit des IFR ⑥	Produit de la CVAE ⑦	TASCOM ⑧	DCRTP ⑨
		Versement GIR ⑩	Prélèvement GIR ⑪	Prélèvement pour le FSRIF	Produit attendu de la fiscalité directe locale (à reporter colonne 7)		Produit attendu de la majoration TH des résidences secondaires ⑫

2. CALCUL DES TAUX 2016 PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE

Si l'un des taux de référence (col 8) excède le plafond reporté col 3 (ou, à défaut, col 15 page 2) une variation d'assiette des taxes doit obligatoirement être votée.

	Taux de référence de 2015 (col 2 ou 3) 6	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE 7	Taux de référence 2016 (col 6 x col 8) 9	3. TAUX VOTES ⑩	Bases d'imposition prévisionnelles 2016 ⑪	Produit correspondant (col 10 x col 11) 12
Taxe d'habitation.....	13,04	Produit attendu			5 023 000	
Taxe foncière (bâti).....	28,15				4 550 000	
Taxe foncière (non bâti).....	57,50	1 952 384			28 800	
CFE.....	>>>	Produit à taux constants (6 décimales)				

La diminution sans lien des taux a-t-elle été décidée en 2016 ? (indiquer OUI/NON dans la cellule ci-contre) :

A AMIENS	Le préfet,	A	le
Le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES	le	Le maire,	
GILBERT GARAGNON			
le 14 MARS 2016			

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

FEUILLE À RETOURNER AUX SERVICES PREFECTORAUX EN TROIS EXEMPLAIRES,
ACCOMPAGNÉ DE LA DÉLIBÉRATION DE VOTE DES TAUX

Adopté à l'unanimité

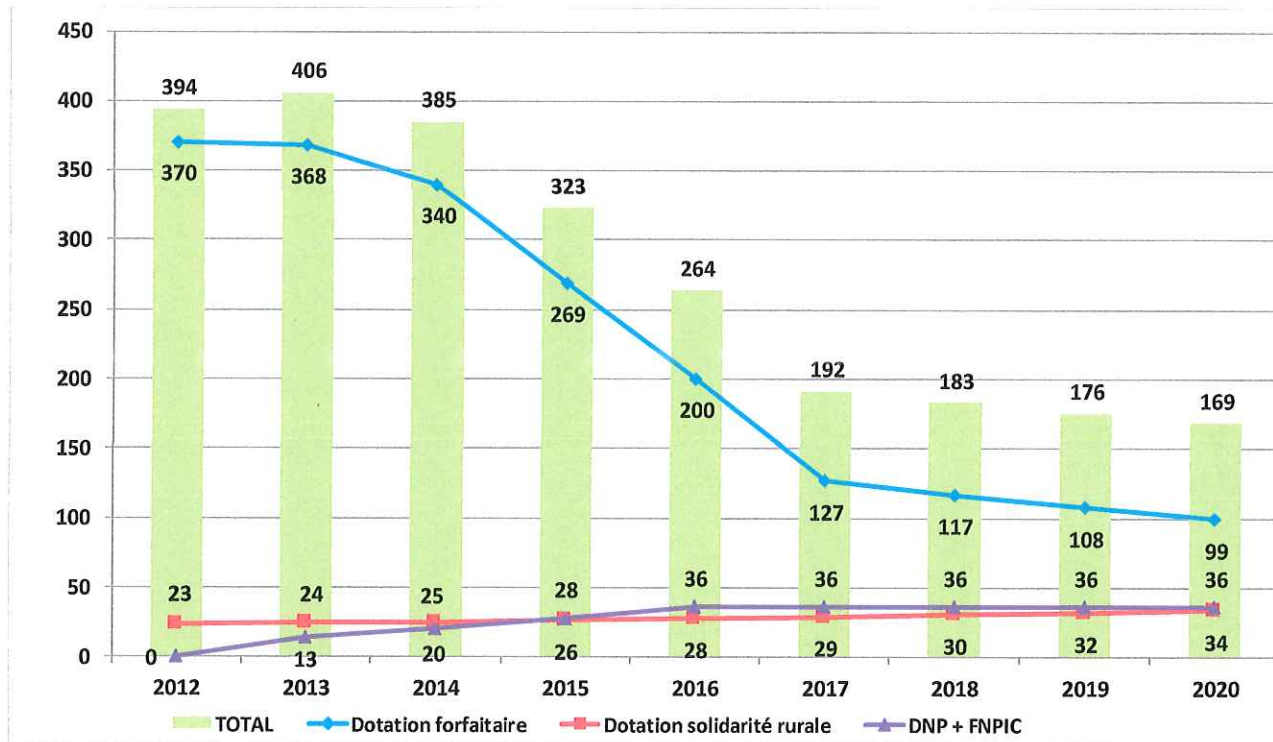
En réponse à une interrogation de Monsieur Stéfaniak, Monsieur Beaupère précise que ce sont, bien entendu des taux d'imposition communaux qui sont votés.

5- BUDGET ADMINISTRATIF 2016

Le Conseil Municipal prend connaissance du projet de budget primitif 2016 que Monsieur Beaupère présente. Contrairement aux autres années, il souhaite aborder cette présentation de manière plus philosophique et précise que les chiffres ne sont que la traduction des différents projets qui seront menés dans la commune en 2016.

Dans le cadre de la section de fonctionnement, Monsieur Beaupère rappelle la baisse de la DGF par le biais d'un histogramme (ci-dessous).

BAISSE DGF DE 2012 A 2020



Il précise que des hausses de dépenses de fonctionnement sont à prévoir en lien avec le fonctionnement du pôle culturel et social Jean Cayeux (fluides, actions culturelles...).

Les TAP n'étant plus considérés comme une subvention, ils doivent être inscrits en dépense de fonctionnement (charges à caractère générale).

Le projet dit « 0 phyto » dont Rivery est précurseur en la matière, engage également des dépenses d'études compensées, en partie, par des subventions.

La hausse prévue du point d'indice de la FPT doit être absorbé dans le budget.

Le maintien en 2016 du versement des subventions aux associations doit être budgété.

Au niveau des recettes, Monsieur Beaupère rappelle la baisse de la DGF légèrement compensé par les nouvelles rentrées fiscales (taxe d'habitation liée aux nouveaux logements rue Baudrez).

Au niveau de la section d'investissement, il précise que les recettes sont inscrites de façon sincères (FCTVA – subvention – emprunt d'équilibre)

Monsieur Beaupère explique que la section d'investissement, englobe des opérations en cours (Pôle Social culturel Jean Cayeux) et des opérations nouvelles.

Les fonds de concours dont celui du futur pôle tennistique sont bien inscrits.

Le projet d'achat d'un bâtiment pour les ateliers municipaux s'inscrira également dans la section d'investissement.

Le budget d'investissement 2016 peut également prévoir l'acquisition d'un espace supplémentaire qui s'inscrirait dans le projet cœur de ville. (toujours à l'étude)

COMMUNE DE RIVERY
EXTRAIT DU COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU 6 AVRIL 2016

Le budget d'investissement 2016 doit assumer également la fusion des 2 écoles qui engendre un coût lié à la création d'une rampe pour accessibilité des PMR.

Il doit prévoir des études en vue de réalisation de travaux (chaudières, aménagement du parc....), l'achat de matériel informatique (à la place de la location) et de vidéo-protection.

Les investissements d'une commune reflètent sa vitalité, sa capacité à prendre l'avenir avec sérieux.

Les chiffres qui suivent seront parcourus au cours de la séance. Ils ont fait l'objet d'une préparation en commission de finances et font ressortir, cette année, les restes à réaliser de l'année N-1.

En conclusion et pour rappel le budget équilibré 2016 est indiqué dans le tableau suivant :

MAIRIE DE RIVERY
BP 2016

Equilibre du Budget

		Fonctionnement		Investissement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
2	Résultats antérieurs (a)	(D002) 0,00	(R002) 439 738,46	(D001) 0,00	(R001) 689 990,51
0					(R1068) 636 793,43
1	Restes à réaliser (b)	0,00	0,00	2 004 919,95	1 192 113,10
5	Total des crédits de l'exercice antérieur (c = a + b)	0,00	439 738,46	2 004 919,95	2 498 897,04
	Déficit / excédent		439 738,46		493 977,09
2	Propositions 2016 (d)	3 299 869,54	3 270 515,00	1 123 681,32	219 320,31
0	Déficit / excédent	29 354,54		904 361,01	
1	Total 2016 + propositions 2016 (e = c + d)	3 299 869,54	3 710 253,46	3 128 601,27	2 718 217,35
5	Déficit / excédent		410 383,92	410 383,92	
+	Opérations d'ordre de section à section (f)	410 383,92	0,00	0,00	410 383,92
2	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (g)	0,00	0,00	0,00	0,00
0	Déficit / excédent	410 383,92			410 383,92
1	Total du budget (h = e + f + g)	3 710 253,46	3 710 253,46	3 128 601,27	3 128 601,27
6	Déficit / excédent				

Monsieur le Maire ainsi que Monsieur Beaupère remercient Mme Rousseaux et Mme Thuillier pour leur participation à l'élaboration du budget 2016.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir libéré, approuve à l'unanimité le budget primitif de l'année 2016.

Adopté à l'unanimité

COMMUNE DE RIVERY
EXTRAIT DU COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU 6 AVRIL 2016

6- SUBVENTIONS

Monsieur BEAUPERE rappelle au Conseil qu'il convient de décider le versement effectif des subventions aux différentes associations.

Il est précisé que les associations sont reconnaissantes du versement de ces subventions.

Après délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité le versement des subventions 2016 aux associations selon le tableau suivant et dit que ces sommes seront prélevées sur l'article 6574 du B.P. 2015, et 65736 pour le CCAS, ce versement étant soumis obligatoirement à la présentation d'un bilan par chaque association.

Nom de l'Association	Montant de la subvention 2016 en €
CCAS de RIVERY	40 000
ACPG-CATM	120
AFM Téléthon	300
Alcool Ecoute Joie et Santé	90
Amicale des anciens Combattants	70
Amicale des Donneurs de Sang	200
Amicale des Secouristes	260
Amicale des Aînés	2 500
Amis Deuch	260
Banque alimentaire	1 055
Club picard du Chien de détente	382
Comité des Œuvres sociales du Personnel	10 500
FCPE Maternelle	110
FCPE Primaire	220
Comité des Fêtes	50
Jardins ouvriers	100
Les Amis de Lékana	230
Maison pour Tous de Rivery	210 000
Micro crèche	65 445
OCCE coopérative scolaire groupe A	1 000
OCCE coopérative scolaire groupe B	4 534
OCCE école maternelle	510
Les Restos du cœur	400
Secours populaire	200
SPA refuge d'Amiens	77
Musée des Hortillonnages	200
USEP Ecole Jean Cayeux	230
Union des délégués départementaux de l'Education nationale	50
TOTAL article 6574	299 093
TOTAL article 65736	40 000
TOTAL GENERAL	339 093

Monsieur Stéfaniak interroge Mr Le Maire sur le montant de la prestation CAF versé à la mairie au titre de la crèche BARBAPAPAS. Il lui a été répondu par Mr Beaupère environ 28000 € en 2015.

Adopté à l'unanimité

COMMUNE DE RIVERY
EXTRAIT DU COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU 6 AVRIL 2016

7- TARIFS CANTINE AU 1^{ER} MAI 2016

Le contrat entre la commune et l'ESAT des Alençon pour la fourniture des repas scolaires prévoit une augmentation de tarifs au 1^{er} mai 2016 de 2.4 %, soit :

- Maternelle : 4,16 €
- Élémentaire : 4,34 €
- Adultes : 4,70 €

Madame Magné informe l'assemblée que les retours sont positifs sur la qualité et la quantité des repas servis aux élèves qui déjeunent au restaurant scolaire. Il est constaté que les prix restent raisonnables.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur la mise en application des nouveaux tarifs du restaurant scolaire à compter du 1^{er} mai 2016 pour toutes les catégories selon la proposition suivante qui résulte de l'application de l'augmentation de 2.4 % (et remercie Mme Magné qui a effectué les calculs) :

Tarifs restaurant scolaire au 1er mai 2016 :

Catégorie	Ressources mensuelles par personne vivant au foyer	Tarif au 01/05/2015	Tarif au 01/05/2016
Habitants de Rivery :			
A	moins de 201.99 €	2.20 €	2.25 €
B	de 202 à 264.50 €	2.70 €	2.75 €
C	de 264.51 à 318.62 €	3.45 €	3.53 €
D	plus de 318.62 €	3.85 €	3.94 €
Habitants extérieurs			
E	moins de 201.99 €	2.50 €	2.55 €
F	de 202 à 264.50 €	3.00 €	3.07 €
G	de 264.51 à 318.62 €	3.75 €	3.84 €
H	plus de 318.62 €	4.15 €	4.25 €
Enseignants - I		4.00 €	4.10 €
Personnel communal - J		3.35 €	3.45 €
Adultes extérieurs - K		4.60 €	4.70 €

Après délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'appliquer les tarifs ci-dessus pour le restaurant scolaire à compter du 1er mai 2016.

Vote à main levée
Adopté à l'unanimité

COMMUNE DE RIVERY
EXTRAIT DU COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU 6 AVRIL 2016

8- DELIBERATION DEMANDE DE SUBVENTION

La commune peut être éligible à la subvention pour un montant de 5346 € (40 % du montant HT du devis de 13 366.42 € société AXIANS) auprès du Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance (FIPD) pour la modification sur le territoire de Rivery du système de vidéo-protection destiné à protéger différentes zones dont le nouveau pôle culturel et social Jean Cayeux.

Après délibération, le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à l'installation d'un dispositif de vidéo-protection et à solliciter au titre des fonds interministériels de prévention de la délinquance (FIPD) la somme de 5346 € correspondant à 40 % du montant HT (13 366.42 €) du devis et à signer toute pièce à intervenir au dossier

Vote à main levée
Adopté à l'unanimité

9- ACHAT DU BATIMENT 13 BIS RUE DU JEU DE BOULES



Vestiaire

Monsieur le Maire présente un projet d'achat d'un bâtiment à destination des ateliers municipaux en état actuel de délabrement situé 13 bis Place du Jeu de Boules à Rivery dont le propriétaire est Monsieur Pierre Mansart, qui représente la SCI P.C.L.M

Il est proposé au prix de vente de 185 000 € (dix-neuf mille euros). Les frais d'acquisition sont évalués à 3700 € (trois mille sept cent euros) soit un montant total de 188 700. 00 € (cent quatre-vingt-huit mille sept cent euros).

Opportunité qui doit nous permettre de proposer à nos employés communaux des ateliers dignes de ce nom.

Après délibérations (sur le prix de vente et les frais d'acquisition), le Conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à l'acquisition de ce bâtiment aux conditions définies ci-dessus et charge le Maire de procéder à la signature de l'acte notarié, ainsi que de toutes pièces à intervenir au dossier.

Votes (sur le prix de vente et les frais d'acquisition) à main levée
Adopté à l'unanimité

COMMUNE DE RIVERY
EXTRAIT DU COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU 6 AVRIL 2016

10- DELIBERATION FONDS DE CONCOURS

Monsieur BOCQUILLON rapporte au Conseil qu'il a été reçu avec Monsieur Steeve Vicart par Monsieur Duflot, Vice-Président d'Amiens Métropole en charge des sports, au sujet du fonds de concours relatif à la relocalisation des tennis de Rivery.

Une proposition de montage financier avait été montée en accord avec la Communauté d'Agglomération et la commune de Rivery entérinée par délibération en date du 17 décembre 2012.

Des travaux supplémentaires auront lieu et augmentent l'enveloppe financière à 3 020 000 € TTC. La participation financière de la Commune doit être revue légèrement à la hausse soit :

309 000 € assiette foncière

372 085 € fond de concours calculé à hauteur de 30 % HT des travaux.

(augmentation de 22885 €)

Il est à noter que cette nouvelle estimation a été calculée déduction faite du coût des travaux relatifs au Comité Départemental du tennis qui s'élève à 246 381.17 € HT et des subventions obtenus.

PC 6 - Insertion du projet dans son environnement



Monsieur Vicart apporte quelques explications sur la distribution des lieux à l'appui de cette photo et confirme l'échéancier fixé.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité la modification du montant du fonds de concours à hauteur de 372 085 € relatif à la relocalisation des tennis de Rivery et charge le Maire de signer toute pièce à intervenir au dossier.

Vote à main levée
Adopté à l'unanimité

COMMUNE DE RIVERY
EXTRAIT DU COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU 6 AVRIL 2016

11- AUGMENTATION LOYER LOGEMENT 49 RUE BAUDREZ

Monsieur le Maire précise au Conseil que le logement communal sis au 49 de la rue Baudrez a subi des travaux de réfection (fenêtres), pour un montant total de 7585.80 €.

Il explique que le décret « Duflot » portant encadrement des loyers permet d'augmenter le loyer des logements rénovés en fonction du montant des travaux. Ce dernier doit être supérieur à la moitié du loyer annuel, la hausse du loyer annuel ne pouvant excéder 15 % du coût réel des travaux TTC. Tel est le cas pour ce logement, puisque le loyer annuel fixé par le conseil municipal s'élevait à 4536 €.

Il est donc proposé une hausse de loyer à 460 € (loyer annuel 5520 €) soit une hausse mensuelle de 82 €.

Il est à noter qu'il n'a pas été répercuté l'intégralité de la hausse possible qui s'élevait à 1138 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide de fixer à compter du 1^{er} mai 2016 le montant du loyer annuel du logement communal sis au 47 de la rue Baudrez à 5520 €, soit un loyer mensuel de 460 €.

Vote à main levée
Adopté à l'unanimité

12- DELIBERATION POUR DEMANDE A ESTER EN JUSTICE

Dans le cadre des affaires « ASSOCIATION CHEZ NOUS A RIVERY » et « Mme Chantal SUIVENG » contre la Commune de Rivery et afin de régulariser les écritures, il y a lieu de produire au cours de l'instance, une délibération autorisant Mr Le Maire à ester en justice au nom de la commune.

Après délibération le Conseil Municipal décide que le Maire sera par délégation du Conseil Municipal autorisé à ester en justice au nom de la commune dans le cadre des affaires n°1600156-4 1600157-4 « Association à Rivery » et « Mme Chantal Suiveng » contre la Commune de Rivery.

Vote à main levée
POUR : 17
ABSTENTIONS : 3

13- QUESTIONS DIVERSES

Des informations sont données :

A la demande de Monsieur le Maire, Madame Magné fait la lecture du courrier du Directeur de l'académie ci-après et réexplique à l'assemblée l'historique de la fusion des écoles qui a été proposée en concertation avec les enseignants, les représentants des parents d'élèves, la municipalité et validée par le Recteur de L'académie.

COMMUNE DE RIVERY
EXTRAIT DU COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU 6 AVRIL 2016

1

académie
Amiens
direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Somme
éducation
nationale



Rectorat

Division de l'Organisation
Scolaire

DOS 2

Premier degré

Référence :
Rentrée scolaire 2016

Dossier suivi par
Lise Giran
Virginie LEGENDRE

Tél. 03 22 71 25 26
Fax. 03 22 82 37 28

Mel. ce.dos@ac-amiens.fr

20, boulevard
d'Alsace-Lorraine
80063 Amiens cedex 9

Horaires d'ouverture :
De 8h00 à 18h00, du lundi
au vendredi



Amiens, le 29 février 2016

Monsieur,

Dans le cadre des travaux de préparation de la rentrée scolaire de septembre 2016, j'ai examiné avec attention les données particulières relatives à votre commune en les rapportant aux objectifs généraux retenus pour le département.

Après avoir procédé aux consultations réglementaires des instances paritaires et en particulier du Conseil Départemental de l'Education Nationale où les élus sont représentés, j'ai l'honneur de vous informer que j'ai pris la décision de valider la fusion entre les écoles élémentaires « Jeanne Arnaud » et « Jean Cayeux » de votre commune à compter de la prochaine rentrée.

Vous trouverez, joint en annexe, l'arrêté relatif à cette mesure.

Compte tenu de cette décision, la structure de l'école de votre commune sera la suivante :

<u>Ecoles</u>	<u>Nombre de classes</u>
Ecole primaire	9 classes

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur Académique
des Services de l'Education Nationale
de la Somme,

Yves DELECLUSE

Monsieur le Maire
Commune de RIVERY

COMMUNE DE RIVERY
EXTRAIT DU COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU 6 AVRIL 2016

Il est également rappelé que les inscriptions des enfants qui habitent hors Rivery dans les écoles de Rivery sont désormais, examinées à la loupe.

Monsieur le Maire informe la pré-réception du pôle culturel et social Jean Cayeux est prévu le 7 avril. La commission de sécurité est prévue le 2 mai 2016. Les travaux se terminent. Une visite du site aux élus de Rivery a eu lieu.

Des travaux de voirie rue Dorgeles à Rivery ont été réalisées par Amiens Métropole.

Des logements (6 T2 et 4 T3) sont en cours de construction rue Baudrez.

Monsieur Steeve Vicart, adjoint aux sports et association, rappelle la 36^e édition du Grand Prix Cycliste de Rivery aura lieu le 16 AVRIL.

Monsieur Stéfaniak se dit émerveillé par le futur pôle culturel et social Jean CAYEUX qu'il vient de visiter. Les moyens seront mis en place pour faire vivre cet espace et intéresser si besoin les riverains à la culture...

Le jeudi 28 avril à 18 h 30 dans la salle André Carpentier, une information sera donnée sur la culture de la tomate.

Il est précisé que la subvention DETR sollicitée en octobre 2015, ne sera pas versée à la commune car le potentiel fiscal par habitant est trop élevé.

Lors du dernier conseil Municipal, il a été reproché que les documents préparatoires à la séance du conseil auraient dû être envoyés en amont afin de faciliter la prise de décision. Monsieur le Maire informe l'assemblée que les documents préparatoires aux séances doivent être communiqués avant la réunion de conseil aux élus qui en font la demande.

PAS DE QUESTION.

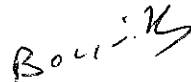
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h.

La secrétaire de séance

Sophie BOUDAILLEZ



Le Maire



Bernard Bocquillon

